

Marchés publics

Procédure adaptée

7293345801 - SF

Commune de Breteuil

Extension du centre d'incendie
et de secours de Breteuil.

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Breteuil.
Numéro national d'identification :
SIRET : 20005824600014
Ville : Breteuil. Code postal : 27160.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers les documents de la consultation :
https://demat.centraledesmarches.com/7064908
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :
non.
Nom du contact : Mme Corinne PRUDHOMME.
Adresse mail du contact : dgs@breteuil27.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 32 35 75 56.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 25 juillet 2022 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Critères d'attribution :
Coût TTC des prestations : 40 %,
Valeur technique : 60 %.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : extension du centre d'incendie et de secours de Breteuil.
Code CPV principal : 45000000-7.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : agrandissement de 160 m2, création de 3 chambres, de deux bureaux et d'un local.
Lieu principal d'exécution du marché : centre d'incendie et de secours de Breteuil (27160).
Durée du marché (en mois) : 9.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot : gros oeuvre.
Code CPV principal : 45223220-4.
Description du lot : charpente bois.
Code CPV principal : 45261100-5.
Description du lot : couverture.
Code CPV principal : 45261210-9.
Description du lot : menuiseries extérieures - métallerie.
Code CPV principal : 45421000-4.
Description du lot : menuiseries intérieures - mobilier.
Code CPV principal : 45421000-4.
Description du lot : revêtements de sols.
Code CPV principal : 44112200-0.
Description du lot : peinture.
Code CPV principal : 44810000-1.
Description du lot : plomberie - chauffage - ventilation.
Code CPV principal : 45330000-9.
Description du lot : électricité.
Code CPV principal : 09310000-5.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : les candidats pourront visiter les lieux aux dates suivantes, au choix :
- le vendredi 17 juin 2022 entre 14 h 00 et 17 h 00.
- le mardi 21 juin 2022 entre 8 h 45 et 12 h 00.
- le mardi 28 juin 2022 entre 8 h 45 et 12 h 00.
Les candidats se rendent directement sur place aux dates et horaires ci-dessus fixés.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel
du 19 novembre 2021 soit 0,204 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7291486701 - AA

Communauté de communes Roumois Seine

Organisation d'une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Bourg-Achard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-14-2022 en date du 11 mai 2022, le Président de la Communauté de communes Roumois Seine a prescrit une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Bourg-Achard.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 3 juin 2022 à 9 h 15 au mardi 5 juillet 2022 à 18 heures pour une durée de : 33 jours consécutifs.

À l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Bourg-Achard, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine.

Le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Gilles SAPIN, en qualité de commissaire enquêteur.

La mairie de Bourg-Achard est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public lors de permanences physiques pour recevoir les éventuelles observations orales ou écrites du public :

- le vendredi 3 juin 2022 de 9 h 15 à 12 h 00,
- le samedi 18 juin 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 5 juillet 2022 de 15 h 00 à 18 h 00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête publique comportant les modifications envisagées du Plan Local d'Urbanisme de Bourg-Achard, la décision de l'Autorité Environnementale, les avis de l'Etat et des Personnes Publiques Associées, les pièces administratives, une copie des mesures de publicité dans la presse, seront consultables en version papier :

- en mairie, Place de la Mairie, 27310 Bourg-Achard, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en mairie. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site Internet de la Communauté de communes Roumois Seine : www.roumoiseine.fr.

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Bourg-Achard. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur - Mairie de Bourg-Achard - place de la Mairie, 27310 Bourg-Achard

Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante : enquetepubliquebourgachard@roumoiseine.fr.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an après la clôture de l'enquête publique à la mairie de Bourg-Achard et au siège de la Communauté de communes Roumois Seine, ainsi que sur le site Internet : www.roumoiseine.fr.

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du Président de la Communauté de communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de communes Roumois Seine (le Logis, Place Jacques-Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde), et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Il sera aussi publié sur le site Internet www.roumoiseine.fr, ainsi que dans deux journaux locaux.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il est demandé au public de privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dématérialisée, de respecter les gestes barrières et d'apporter un stylo personnel. Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une seule personne ou couple à la fois afin de déposer les observations.

ABONNEZ-VOUS



Vous quittez
la région ?

Abonnez-vous !

Le Courrier
de l'Eure

ENFIN UN SITE
UNIQUE POUR
VOS NOUVEAUX
MARCHÉS
PUBLICS...

+
FACILE
PERTINENT
PROCHE



CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est **ici**

FACILE Accès simple et rapide aux informations clés
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

APPEL NON SURTAXE